

REQUETE D'AUTORISATION POUR

- **ABATTAGE D'ARBRE (S)**
- **ÉLAGAGE D'ARBRE (S)**

Conformément à l'article 4 du règlement communal sur la protection des arbres du 16 août 2012

Requérant ou mandataire :

Nom – Prénom :

Agissant en qualité de :

Adresse complète :

.....

n° de téléphone : Adresse électronique :

Propriétaire : Nom – Prénom :

Adresse complète :

.....

n° de téléphone : Adresse électronique :

.....

Requiert l'autorisation d'abattre les arbres - suivants :

Parcelle n° Adresse de la parcelle :

Essence :

.....

Motif de l'abattage :

.....

Requiert l'autorisation d'élaguer les arbres suivants :

Parcelle n° Adresse de la parcelle :

.....

.....

Motif de l'élagage :

.....

Proposition de compensation obligatoire (art. 5) :

Essence(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

Lorsque les circonstances ne permettent pas l'arborisation compensatoire prévue à l'art. 5, le bénéficiaire de l'autorisation d'abattage sera astreint au paiement d'une taxe compensatoire (art. 6), selon les directives pour le calcul de la valeur des arbres édité par l'USSP (Union Suisse des Services des Parcs et Promenades).

Lieu et date : Signature du propriétaire obligatoire :

ILLUSTRATIONS ET PLANS



Ce formulaire doit être obligatoirement signé par le propriétaire ou son mandataire et accompagné d'un plan, croquis ou photo permettant de clairement localiser les arbres.

L'autorisation d'abattage ou d'élagage a une validité d'une année à compter de la date de délivrance. Après l'abattage ou l'élagage et une fois les plantations compensatoires effectuées dans ce délai, le propriétaire ou son mandataire avisera le service pour le contrôle de conformité des travaux.